



Commune de Leuc

AVIS DE MISE A DISPOSITION AU PUBLIC DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par arrêté n° 2025/0076 du 3/11/2025 le Maire de LEUC a prescrit une mise à disposition au public de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La modification simplifiée a comme objets :

- Dans tout le PLU, reprise des formulations « attique » et des obligations des 2 pentes de toitures ;
- modification de l'emprise au sol maximale en zone A
- Ajustement de l'OAP du secteur de Mingaud.

Le dossier de modification simplifiée et toutes les pièces constitutives, et un registre d'observation à feuillets non mobiles seront tenus à la disposition du public en mairie de LEUC pendant la durée légale du :

lundi 1^{er} décembre 2025 au mardi 6 janvier 2026 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture soit :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h – Le lundi après-midi de 15h à 18h30 et le mercredi après-midi de 14h à 18h30, à l'exception des jours fériés

Pendant toute la durée de la mise à disposition au public, le dossier en version numérique sera disponible sur le site de la Commune : **leuc11.fr**

La personne responsable du projet de modification simplifiée du PLU, auprès de laquelle les informations relatives à l'enquête pourront être demandées, est Monsieur le Maire.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier de projet de modification simplifiée à la mairie de LEUC dès l'ouverture de la mise à disposition.

Le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la première modification simplifiée du PLU; il pourra, au vu des conclusions de la mise à disposition au public, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de modification simplifiée du PLU et en vue de cette approbation.